



## Engagement de la Famille pour l'obtention d'un Transport taxi

Établissement scolaire : .....

Île : .....

Commune : .....

Nom et Prénom de l'élève : .....

Nom et prénom du père et de la mère : ..... Tél : .....

Nom du tuteur responsable légale : ..... Tél : .....

### 1. Le transporteur s'engage à :

- assurer le transport scolaire des élèves chaque jour de classe prévue au calendrier scolaire, à raison d'un aller et d'un retour par jour, entre le domicile de l'élève et l'établissement scolaire d'accueil et inversement, dans les meilleures conditions de régularité, de confort, de propreté, de sécurité et de rapidité ;
- être bienveillant et courtois avec l'élève et la famille. Comprendre les besoins spécifiques des élèves en situation de handicap, échanger avec les familles et l'établissement scolaire si nécessaire ;
- signaler au service des transports scolaire lorsque l'élève est absent de plus d'une semaine ou en cas de difficultés.

### 2. La famille s'engage à :

- accepter la mise en place d'un transport collectif comprenant un seul aller/retour par jour (zone du domicile/établissement/zone du domicile) aux horaires permettant de déposer et récupérer l'ensemble des élèves transportés par le même véhicule ;
- accepter dans ce cas, l'aménagement d'un emploi du temps adapté en raison de certaines contraintes liées aux difficultés des moyens de transport ;
- préparer son enfant tous les matins, en prenant soin de la toilette matinale et de l'hygiène avant de monter dans le transport ;
- réceptionner son enfant à sa sortie du véhicule (pour les moins de 10 ans) ;
- accepter l'arrangement du chauffeur de taxi, en cas de lieu difficile de ramassage et de dépôt pour le transporteur.
- rappeler l'importance de la ponctualité à son enfant sur les points de rendez-vous, du respect des règles de sécurité et de respect dans le véhicule (mettre la ceinture, rester assis et calme)
- rappeler l'importance d'un comportement approprié, ne pas donner de coup de pieds dans le siège du chauffeur, ne pas crier durant le trajet, ne pas écrire sur les fauteuils, ne pas déchirer les housses du siège, ne pas salir la voiture. En cas de dégradation du véhicule, le chauffeur pourra demander un dédommagement aux responsables légaux de l'enfant ;
- prévenir le chauffeur, en cas de retard ou d'absence de son enfant (en appelant la veille ou le matin le chauffeur) ;
- à être vigilant sur l'état de santé de son enfant, avant chaque départ (maladie/hygiène). Le retour en taxi au domicile dans le courant de la journée pour ce dernier motif devra rester exceptionnel ;
- informer le chauffeur, en cas de changement de numéro de téléphone ;
- donner au chauffeur « les informations importantes » concernant les besoins de son enfant : par exemple : fatigabilité excessive, crises d'angoisse, besoin d'aller aux toilettes, sensibilité à la chaleur....

**Rappel :** Le transport en taxi ne peut malheureusement pas être donné à tous. Ce n'est pas un dû. Il peut être retiré par la DGEE, si certaines situations venaient à changer ou perdurer (exemple : moyen de transport, manque de civisme ou non-respect des obligations fixées à l'enfant et à ses parents).

Date et signature de la famille : .....